

SEANCE DU JEUDI 12 JUILLET 2007

COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

M. le Maire

n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**

Mlle SAUVEGRAIN est désignée en qualité de Secrétaire.

M. le Maire

n° 1 bis - **Motion de soutien aux employés de GEMALTO.**

Le Maire d'Orléans propose au Conseil Municipal de continuer à soutenir les employés de GEMALTO dans leur combat pour la sauvegarde des emplois dans la région et pour poursuivre l'engagement de la Ville à refuser la fermeture du site.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire

n° 2 - **Pouvoirs.**

M. le Maire

n° 3 - **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**

M. le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, une affaire financière, des contentieux et des préemptions en D.P.U.

M. le Maire

n° 4 - **Communications diverses.**

M. le Maire donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de manifestations.

M. LEMAIGNEN

n° 5 - **Schéma de Cohérence Territoriale. Projet arrêté par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Avis à émettre.**

Le Schéma de Cohérence Territorial (S.Co.T.) a pour objectif de mettre en cohérence au niveau de l'agglomération orléanaise, les politiques sectorielles en matière d'urbanisme, d'environnement, d'habitat, de déplacements, d'implantations commerciales et de grands équipements.

- Séance du jeudi 12 juillet 2007 -

Le projet de S.Co.T. a été arrêté par le Conseil de Communauté du 21 juin 2007, et les principaux objectifs qui ont prévalu lors de son élaboration sont :

- définir un projet de développement cohérent et partagé,
- assurer la nécessité de poursuivre le développement notamment économique,
- garantir un développement durable de l'agglomération.

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, l'avis des personnes publiques associées et des communes concernées est maintenant sollicité par l'Agglo.

Complémentairement, la Ville demande que soient inscrits dans le S.Co.T. de façon claire les espaces réservés aux infrastructures de contournement de l'agglomération, afin de renforcer la cohérence des politiques soutenues dans le domaine économique.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le projet de S.Co.T. arrêté par le Conseil de Communauté de l'Agglo le 21 juin 2007 enrichi des demandes et remarques énoncées dans la délibération.

Adopté par 44 voix contre 11.

Mme CHERADAME

n° 6 - **Plan de Déplacements Urbains révisé. Lancement de la consultation. Avis à émettre.**

Le Plan de Déplacements Urbains (P.D.U.) de l'agglomération orléanaise, approuvé le 27 avril 2000 par la Communauté de Communes, définit les principes de l'organisation des déplacements à moyen terme et propose des actions pour une période de cinq ans, devant concourir à maîtriser le trafic automobile et à augmenter l'usage des transports publics et des modes doux (marche, vélo).

Conformément à la loi sur l'air de 1996 qui prévoit « qu'au terme d'une période de cinq ans, le plan fasse l'objet d'une évaluation et soit révisé », la révision du P.D.U. de l'agglomération orléanaise a été lancée en juillet 2004 et son élaboration a été confiée à l'Agence d'Urbanisme de l'agglomération orléanaise.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le projet du Plan de Déplacements Urbains révisé.

Une enquête publique sera lancée en septembre prochain et le Plan de Déplacements Urbains révisé sera approuvé définitivement par la Communauté d'agglomération « Orléans-Val de Loire » en décembre 2007.

Adopté par 44 voix contre 11.

M. CARRE

n° 7 - **C.L.E.O. Mise en comptabilité des documents d'urbanisme. Avis à émettre.**

Dans le cadre de la procédure de déclaration d'utilité publique relative à la mise en œuvre de la deuxième ligne de tramway, C.L.E.O., l'Etat a engagé une procédure de mise en compatibilité des documents d'urbanisme qui concerne à Orléans le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) valant Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) ainsi que le Plan d'Aménagement de Zone (P.A.Z.) de la Z.A.C. du Champ Saint-Marc et du Théâtre.

Dans ce contexte, ces documents ont été soumis à enquête publique parallèlement au dossier de Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.) de la deuxième ligne de tramway.

Le projet de modification des documents d'urbanisme en vigueur étant cohérent et nécessaire à la réalisation de la deuxième ligne de tramway, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable, tout en souhaitant la prise en compte des modifications évoquées dans la délibération.

***Adopté par 44 voix.
Il y a 11 abstentions.***

M. DUPONT

n° 8 - **Festival de Loire. Communication.**

M. DUPONT présente les grandes lignes du Festival de Loire 2007 qui se déroulera du 19 au 23 septembre.

Pour cette 3^{ème} édition du plus grand rassemblement de bateaux de la Marine Fluviale, une nouvelle ambition est affichée :

- un site plus grand de part et d'autre du Pont George V :
 - le quai du Châtelet accueillera les batelleries traditionnelles de Loire, de Dordogne et de Charente
 - le quai Cypierre offrira ses rives au canotage et aux bateaux à vapeur
- plus de bateaux, plus de spectacles, plus de stands,
- un invité d'honneur : le Danube.

AFFAIRES FINANCIERES

M. MARTIN

n° 9 - **Décision modificative n° 7.**

Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des transferts et des ouvertures de crédits, dont le détail figure dans la délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 10 - **Intégration des frais d'études. Années 2004, 2005 et 2006. Ouvertures de crédits.**

Conformément à la circulaire interministérielle du 13 mars 1979, les frais d'études et de recherches concernant des opérations d'investissement imputés à l'article 2031 en application de l'instruction M14 doivent être virés, à titre d'opérations budgétaires, à un article approprié d'un compte 20, 21 ou 23 lorsque la décision de procéder à la réalisation des immobilisations est prise.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à ces écritures pour les opérations détaillées dans la délibération concernant les années 2004, 2005 et 2006.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 11 - **Admissions en non-valeur.**

M. le Trésorier Principal Municipal a fait parvenir vingt états de produits communaux intéressant le budget de la Ville, le budget annexe des opérations soumises à T.V.A., le budget annexe des Z.A.C. en régie et le budget annexe du Parc Floral, qui, après enquêtes et poursuites, se sont révélés irrécouvrables.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider d'admettre en non valeur la somme globale de 24 657,85 €

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 12 - **O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 1 467 156 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'O.P.A.C. d'Orléans à hauteur de 733 578 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 1 467 156 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 57 logements situés 10-12, allée Camille Flammarion à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 13 - **O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 254 378 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'O.P.A.C. d'Orléans à hauteur de 127 189 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 254 378 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 3 logements situés 13, rue du Petit Pont à Orléans.

L'O.P.A.C. d'Orléans s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 1 logement.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 14 - **O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 103 238 €**
Approbation d'une convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'O.P.A.C. d'Orléans à hauteur de 51 619 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 103 238 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 3 logements situés 13, rue du Petit Pont à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL

M. KAFTANJIAN

n° 15 - **Tableau des effectifs. Modifications. Approbation.**

Le tableau des effectifs fixe la liste par grade des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agents soumis au statut de la Fonction Publique Territoriale.

Ce tableau des effectifs a la particularité de présenter :

- les conséquences au 1^{er} janvier 2007 des décrets au niveau des grades et des cadres d'emplois,
- la situation au 1^{er} juillet 2007 compte tenu des mouvements intervenus depuis le début de l'année ou à intervenir au cours du second semestre.

Par ailleurs, il y a lieu de noter le recrutement éventuel de plusieurs agents à titre temporaire pour répondre à des besoins occasionnels.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications apportées au tableau des effectifs de la Ville détaillées dans la délibération, et d'autoriser le Maire à recruter dans les grades correspondants.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

n° 16 - **Direction du Personnel. Instauration des ratios promus -**
promouvables.

La loi du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale remplace les quotas par un système de ratios « promus-promouvables ». L'article 35 prévoit en effet que « le nombre maximum de fonctionnaire appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la présente loi est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (C.T.P.) ».

- Séance du jeudi 12 juillet 2007 -

L'article 33 de cette même loi précise que, pour l'avancement de grade, doivent être prises en compte la valeur professionnelle de l'agent ainsi que la reconnaissance de l'expérience professionnelle, critères que devront prendre en compte la Commission Administrative Paritaire (C.A.P.) et l'autorité territoriale pour apprécier l'éligibilité des agents à une promotion interne ou à un avancement de grade.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver grade par grade l'application des ratios promus/promouvables, dont la liste est annexée à la délibération à hauteur de 100 % par grade ;

2°) de fixer un ratio global sur l'ensemble des promotions à accorder par voie de tableau annuel d'avancement à hauteur de 20 % du nombre d'agents remplissant les conditions statutaires d'accès au grade supérieur sur une année.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

n° 17 - **Direction de l'Aménagement et de la Planification Urbaine. Poste de chargé de mission et de suivi de projets. Renouvellement d'un contrat.**

Par délibération en date du 24 septembre 2004, le Conseil Municipal a autorisé le recrutement d'un chargé de suivi de projets d'urbanisme, rattaché à la Direction de l'Aménagement et de la Planification Urbaine.

Le contrat en cours arrivant à expiration le 3 septembre 2007, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire à pourvoir ce poste par voie contractuelle, pour une durée de trois ans ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer tout contrat ou avenant au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

n° 18 - **Direction de la Prévention, de la Réussite et de la Solidarité. Assistantes maternelles. Conditions de rémunération. Modification. Approbation de contrats-type.**

Depuis plusieurs années, la Ville a mis en œuvre différentes mesures visant à améliorer les conditions de travail, mais aussi la rémunération des assistantes maternelles.

Des dispositions réglementaires, notamment le décret du 29 mai 2006, conduisent à modifier sensiblement l'organisation et le mode de rémunération appliqués jusque là.

- Séance du jeudi 12 juillet 2007 -

La mise en œuvre de cette nouvelle réglementation a fait l'objet d'une étude au cas par cas. La majorité des assistantes maternelles verront leur rémunération augmenter, la Ville garantira aux autres le maintien du salaire à activité égale.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions des contrats types à passer avec chaque assistante maternelle.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

n° 19 - **Services municipaux. Mise en place d'une politique d'intégration des travailleurs handicapés. Projet de partenariats.**

Dans le cadre de l'Agenda 21, la Ville a affirmé son engagement à intégrer les personnes handicapées dans le monde économique.

De plus, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, insiste sur l'obligation légale d'employer des travailleurs handicapés.

Dans un premier temps, pour accompagner le recrutement et l'intégration de ces personnes, la Ville a choisi de collaborer avec le monde associatif oeuvrant dans ce domaine.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le projet de partenariat avec l'Association Cap Emploi pour favoriser le recrutement de travailleurs handicapés à la Ville ;

2°) de décider du recours à des prestations de service ou des vacations pour répondre à des difficultés d'intégration des personnes handicapées au sein de la collectivité (formation, tutorat, ergonomie) ;

3°) d'approuver le principe d'une convention à passer avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique définissant les conditions de prise en charge des mesures proposées.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

n° 20 - **Affectation d'un stagiaire de l'E.N.A. Prise en charge de son logement.**

L'Ecole Nationale d'Administration (E.N.A.) a bien voulu cette année encore mettre à la disposition de la Ville un stagiaire qui, pendant une durée de 5 mois, sera affecté auprès de M. le Maire pour suivre un certain nombre de dossiers qui réclament une grande compétence.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la prise en charge du logement d'un stagiaire de l'E.N.A. ;

- Séance du jeudi 12 juillet 2007 -

2°) d'accepter le devis présenté par la Société Residhome pour l'accueil de ce stagiaire à compter du 24 septembre 2007 jusqu'au 22 février 2008 moyennant un loyer global de 4 650,50 €

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN
Mlle SAUVEGRAIN

n° 21 - **Association de Gestion du Restaurant Inter-Administratif d'Orléans Centre. Paiement de la subvention d'équilibre 2006.**

Le Restaurant Inter-Administratif (R.I.A.) situé 2 bis, rue des Anglaises est géré par une association dont la Ville d'Orléans est l'administration coordinatrice. 17 administrations ont intégré l'association de gestion.

Compte tenu que le déficit de l'exercice au 31 décembre 2006 s'élève à 17 706 € et qu'il doit être réparti entre les administrations associées et la Ville d'Orléans, il est proposé au Conseil Municipal de décider le versement d'une subvention d'équilibre de 7 753,55 € à l'Association de Gestion du R.I.A.

Adopté à l'unanimité.

SYSTEMES D'INFORMATION

M. CARRE

n° 22 - **Système d'Information des Ressources Humaines et gestion des temps. Acquisition, maintenance et mise en œuvre. Approbation d'un marché dans le cadre d'une procédure de dialogue compétitif.**

Dans le cadre d'une réflexion globale sur la politique de ressources humaines de la Ville, une procédure de dialogue compétitif a été lancée afin de désigner le titulaire du marché d'acquisition, de mise en œuvre et de maintenance d'un Système d'Information des Ressources Humaines et d'une gestion des temps.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché fractionné à bons de commande à passer avec la Société CIVITAS pour un montant de minimum de 80 000 €T.T.C. et maximum de 320 000 €T.T.C., pour un période de un an, éventuellement reconductible trois fois.

**Adopté par 43 voix.
Il y a 12 abstentions.**

CULTURE ET EVENEMENTIEL

M. CHAMPIGNY

n° 23 - **Aides à des associations à caractère culturel.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions aux associations culturelles suivantes :

- Allo Maman Bobo 1 500 €
- Les Bons Becs 1 000 €
- Société des Artistes Orléanais 1 500 €
- Bridget Club d'Orléans..... 1 000 €

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 24 - **Musée des Beaux-Arts. Modalités d'organisation des conférences dispensées par l'Ecole du Louvre. Approbation d'une convention.**

L'Ecole du Louvre, établissement d'enseignement supérieur et organisme de diffusion culturelle, exerce une mission d'enseignement de l'histoire de l'art et des civilisations. Dans le souci d'étendre cette diffusion à des publics ne pouvant bénéficier des cours dispensés à Paris dans les locaux de l'Ecole, elle mène depuis plusieurs années des actions spécifiques dans les régions, à la demande des collectivités territoriales, d'institutions ou d'associations locales.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à passer avec l'Ecole du Louvre, afin de définir les engagements des parties et notamment de préciser les modalités des droits d'inscription aux conférences et de mise à disposition de l'auditorium du musée des Beaux-Arts.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 25 - **Musée des Beaux-Arts. Organisation de l'exposition « Henry de Triqueti - le sculpteur des princes ». Partenariat avec le musée Girodet de Montargis. Approbation d'une convention.**

L'exposition « Henry de Triqueti (1803-1874) » a lieu conjointement au musée des Beaux-Arts d'Orléans et au musée Girodet de Montargis du 3 octobre 2007 au 8 janvier 2008. Ces deux expositions d'envergure vont permettre au plus large public de découvrir la richesse de l'œuvre d'Henry de Triqueti, sculpteur romantique né près de Montargis.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à passer avec l'Agglomération Montargoise Et Rives du Loing afin d'organiser en partenariat cette exposition.

Adopté à l'unanimité.

M. DUPONT

n° 26 - **Festival de Loire 2007. Partenariats. Approbation de conventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les conventions à passer avec les différents partenaires apportant une aide financière globale au Festival de Loire 2007 de 253 700 €;

2°) d'approuver les termes de la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », définissant les modalités du fonds de concours versé par l'AgglO à hauteur 280 000 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

M. DUPONT

n° 27 - **Festival de Loire 2007. Attribution de subventions à des associations.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions suivantes aux associations qui participent au Festival de Loire 2007 :

- Association ABCD21 500 €
- Union des Amicales Régionalistes du Loiret 250 €
- Association « Les Charpentiers d'ieau » 2 000 €

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE

n° 28 - **Animations dans les quartiers. Attribution de subventions à des associations.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer des subventions aux associations qui participent à l'animation des différents quartiers de la Ville, dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 33 100 €

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Mme BOIN

n° 29 - **Eau potable. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public. Exercice 2006.**

Conformément au décret du 6 mai 1995, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de prendre acte de la communication réglementaire sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2006 ;

Le Conseil Municipal prend acte.

2°) d'approuver le compte rendu technique et financier portant sur l'exercice 2006.

Adopté à l'unanimité.

Mme BOIN

n° 30 - **Nuisances sonores. Démarche de prévention. Approbation d'une convention à passer avec l'association ASUD.**

Dans le cadre d'une démarche de prévention contre les nuisances sonores, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat à passer avec l'association ASUD selon les termes suivants :

- la Ville fournit gratuitement 5 000 bouchons d'oreilles à l'association ASUD,

- Séance du jeudi 12 juillet 2007 -

- l'association se charge de les distribuer auprès des usagers, lors de ses permanences tenues aux différents concerts à l'Astrolabe, avec un message de prévention.

Adopté à l'unanimité.

M. DUPONT

n° 31 - **Projet Loire-Trame verte. Aménagement des quais de Loire. Approbation de conventions.**

Les travaux en cours sur les quais d'Orléans, dans le cadre du projet Loire-Trame Verte, ont pour principal objet de favoriser le retour des activités et pratiques liées à la navigation de loisir et à la promenade.

Ce projet, reconnu d'intérêt communautaire dans le cadre du Conseil de Communauté de l'AgglO du 21 novembre 2002 et dont les répercussions économiques et touristiques seront positives par la création de nouvelles activités commerciales, correspond pleinement aux attentes de la Ville.

Dans ce contexte de réaménagement global, à l'initiative de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AgglO), et de gestion du site, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conventions détaillées dans la délibération, relatives à l'aménagement et à l'entretien des quais de Loire.

***Adopté par 43 voix.
Il y a 12 abstentions.***

M. DUPONT

n° 32 - **Autoroute A71. Elargissement. Demande de COFIROUTE. Dossier soumis à la loi sur l'eau. Avis à émettre.**

Dans le cadre d'une demande de l'Etat qui impose aux sociétés d'autoroute de passer leurs ouvrages à 2 X 3 voies dès lors que le trafic quotidien dépasse 35 000 véhicules, la Société COFIROUTE projette de procéder à des travaux sur son réseau autoroutier, dans l'agglomération d'Orléans, travaux qui relèvent de la loi sur l'eau.

Une enquête publique est donc ouverte, du 18 juin au 21 juillet 2007.

Le projet se divise en deux phases :

- la première consiste à élargir à 2 X 3 voies la section située entre le diffuseur d'Orléans Centre et le diffuseur d'Orléans la Source. Cet élargissement sera accompagné par un réaménagement de l'A10 vers l'A71 et de la construction d'un second pont sur la Loire. Les travaux se feront dans le sens nord / sud en franchissant la Loire puis le Loiret,

- la seconde phase consiste en un aménagement ultérieur augmentant la capacité de la bifurcation A71/A10.

L'ensemble des travaux devraient se dérouler entre mars 2008 et l'été 2010.

- Séance du jeudi 12 juillet 2007 -

Compte tenu des éléments du dossier, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à ces travaux sous réserve que :

- toutes les précautions soient prises durant la phase de chantier afin que les incidences sur la faune et la flore soient négligeables,
- tous les matériaux ou produits susceptibles d'être à l'origine d'une pollution accidentelle, au niveau des estacades comme sur la plateforme du chantier, en rive gauche, à l'aval de l'A71, devront être stockés sur rétentions et être évacuables très rapidement, en cas d'annonce de crue,
- l'autoroute soit rendue la moins vulnérable possible, à la surverse, en cas de crue.

Adopté par 43 voix.

Il y a 12 abstentions.

M. DUPONT

n° 33 - **Promenades en Loire. Entretien et prise en charge de la toue sablière. Partenariat avec l'association Les Compagnons Chalandiers. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les termes de la convention à passer avec Les Compagnons Chalandiers, afin de promouvoir la navigation en Loire, prévoyant :

- d'une part l'organisation de promenades en Loire au mois de juillet et août 2007 pour un montant de 2 800 €

- d'autre part l'entretien et la prise en charge de la toue sablière en dehors de sa période d'utilisation, pour une somme de 1 040 €;

2°) de décider du financement apporté à ladite association à hauteur de 3 840 €T.T.C. ;

3°) d'approuver les tarifs des promenades en Loire tels qu'ils sont détaillés dans la délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. DUPONT

n° 34 - **Encouragement de la Ville pour des actions menées en faveur de l'environnement.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association Loiret Nature Environnement pour ses actions de sensibilisation des scolaires et du grand public au développement durable, ses cycles de conférences, ses sorties naturalistes, l'organisation de salons et l'accueil du public à la maison de la nature.

Adopté à l'unanimité.

M. DUPONT
Mme D'AUX

n° 35 - **Dispositif des Certificats d'Economie d'Energie. Démarche de développement durable de la Ville. Partenariat avec E.D.F. Approbation d'une convention cadre.**

Dans le cadre de la loi de programmation sur les orientations de la politique énergétique du 13 juillet 2005, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention cadre de partenariat à passer avec E.D.F., relative à la problématique des économies d'énergie ;

2°) d'approuver le principe de conventions d'application opérationnelle dès lors que la Ville et E.D.F. se seront mis d'accord sur des opérations génératrices de Certificats d'Economie d'Energie.

Adopté à l'unanimité.

M. DUPONT

n° 36 - **Risque inondation. Projet européen INTERREG. Participation de la Ville. Approbation d'une convention de partenariat.**

Dans le cadre de la coopération territoriale européenne de la zone Europe Nord Ouest, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de partenariat à passer avec le Ministère des Transports des Pays-Bas, chef de file du projet européen INTERREG « Urban/city scale flood alleviation – villes et territoires résilients vis à vis de l'inondation - réduction du risque inondation à l'échelle d'une agglomération » qui engage la Ville au remboursement d'un montant maximum de 5 000 € si le projet n'est pas retenu ;

2°) d'approuver la lettre d'intention qui engage la Ville à financer la moitié du budget de ses projets, sur la durée du projet partenarial.

Adopté à l'unanimité.

TOURISME- RELATIONS PUBLIQUES-VIE ASSOCIATIVE

M. GABELLE
Mme MAUROY

n° 37 - **Relations Internationales. Appels et bourses à projets. Attribution d'aides.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions et bourses suivantes aux porteurs de projets individuels, de groupes ou associatifs :

- Association Village du Bénin 600 €
- Association AFRICAFAIM..... 500 €
- Mlle Lucie STOEFLER 200 €

Adopté à l'unanimité.

M. PARAYRE
Mme MIGNOTY-GONZALEZ

n° 38 - **Vie associative. Attribution de subventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

- Accueil des Villes Françaises Orléans..... 700 €
- L.I.C.R.A. du Loiret 350 €
- Réseau Forum des Droits Humains 1 650 €

Adopté à l'unanimité.

COMMERCE

M. GABELLE

n° 39 - **Commerçants des Halles Châtelet. Attribution d'une subvention exceptionnelle.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'attribuer une subvention de 14 000 € à l'A.S.L. Châtelet pour l'installation de grilles de sécurité, 7 000 € étant remboursés en fin d'année par Orléans-Gestion ;

2°) d'attribuer une subvention de 31 000 € à l'Association des commerçants de la galerie alimentaire des Halles Châtelet pour l'installation d'une climatisation, après un accord de principe de la Région Centre.

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE

n° 40 - **F.I.S.A.C. Centre Ville 2004-2008. Rénovation des devantures et enseignes. Attribution de subventions. Approbation de conventions.**

Dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C.) Centre-Ville, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les conventions à passer avec chacun des pétitionnaires éligibles au titre du F.I.S.A.C. pour la rénovation des devantures et enseignes ;

2°) d'approuver l'octroi de subventions pour un montant global de 5 241 €

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT :
**ACTION ECONOMIQUE, FORMATION PROFESSIONNELLE, ENSEI-
GNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

Mme BARRUEL

n° 41 - **Colloques universitaires et scientifiques. Participation de la Ville.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions suivantes :

- 3 500 € au profit de l'Université d'Orléans, pour l'organisation de colloques dont le détail figure dans la délibération ;

- 1 500 € au profit du C.N.R.S. d'Orléans pour l'organisation du 40^{ème} anniversaire de la création du Campus C.N.R.S. d'Orléans.

Adopté à l'unanimité.

ACTION SCOLAIRE

Mme MARECHAL

n° 42 - **Restauration scolaire. Année scolaire 2007-2008. Actualisation des tarifs.**

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la grille tarifaire de la restauration scolaire prévoyant une augmentation des tarifs de 2 % pour l'année scolaire 2007-2008 ;

2°) de décider de sa mise en application à compter de la rentrée scolaire 2007.

Adopté à l'unanimité.

VIE DES QUARTIERS

M. STRULLU

n° 43 - **Conseils Consultatifs de Quartier. Membre d'un comité de pilotage. Modification.**

Dans le cadre du renouvellement courant des membres de comité de pilotage, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le remplacement de M. MARTINEAU-GAMAND Emmanuel par M. ROUSSELET Alain au Conseil Consultatif de Quartier Blossières Murlins.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 44 - **Association logée par l'O.P.A.C. d'Orléans. Prise en charge des loyers. Attribution d'une subvention.**

Compte tenu du rôle social joué par l'association Argonne Service Plus auprès des habitants d'Orléans dans le quartier classé en Z.U.S., et afin de lui permettre de poursuivre ses activités sans alourdir ses charges, il est proposé au Conseil Municipal de décider de lui attribuer une subvention de 7 049,52 € afin qu'elle puisse honorer le montant de ses loyers à l'O.P.A.C. d'Orléans.

Adopté à l'unanimité.

PREVENTION, REUSSITE ET SOLIDARITE

M. DABAUVALLE n° 45 - **Aides à des associations relevant du secteur social.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions suivantes à diverses œuvres et associations à caractère social :

- Aide dans les Conflits Familiaux..... 3 100 €
- Club Amical Des Retraités des Aydes..... 950 €
- J.A.L.M.A.L.V..... 800 €
- Visiteurs Des Hospices..... 200 €

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE n° 46 - **Soutien à des associations oeuvrant en matière de politique de**
Mme BARANGER **la Ville, hors C.U.C.S.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention à des associations oeuvrant dans le cadre de la politique de la Ville, dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 5 323 €

Adopté à l'unanimité.

JEUNESSE

Mme GRIVOT n° 47 - **Aides en faveur de groupements de jeunesse.**
Mme LABADIE

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions aux groupements de jeunesse suivants :

- Fabrika Pulsion..... 184 €
- Centre Régional Information Jeunesse 8 000 €

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT n° 48 - **Collectif - locaux de répétitions. Gestion. Approbation d'une**
Mme LABADIE **convention d'objectifs à passer avec l'association « Polysonik »**
et d'une convention d'occupation des locaux.

La Ville achève actuellement la réalisation de locaux de répétition pour les musiques actuelles et/ou amplifiées, situés à la Maison Bourgogne 108, rue de Bourgogne.

Elle a travaillé avec les acteurs locaux afin qu'ils constituent une association dont l'objet sera de gérer ces locaux de répétition et de promouvoir les musiques actuelles et/ou amplifiées. Cette association dénommée « Polysonik », sera composée de DEFI, l'Antirouille, la Fracama et Ange 13.

- Séance du jeudi 12 juillet 2007 -

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention d'objectifs à passer avec « Polysonik », à titre expérimental pour une année, concernant la gestion des locaux de répétition ;

2°) d'approuver la convention à passer avec cette même association pour la mise à disposition des locaux situés 108, rue de Bourgogne ;

3°) de décider de l'attribution d'une subvention globale de 60 000 € au titre de l'année 2007.

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT
Mme LABADIE

n° 49 - **Détenteurs de la carte J-Pass. Tarifs préférentiels pour l'abonnement à l'Astrolabe. Approbation d'une convention à passer avec l'association l'Antirouille.**

La Ville d'Orléans a délégué à l'association l'Antirouille à partir du 1^{er} janvier 2004 son service public des musiques actuelles et/ou amplifiées, comprenant la gestion par affermage de l'équipement dénommé l'Astrolabe, bien immobilier aménagé en salle de spectacles.

Dans le cadre de sa politique en faveur des jeunes, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à passer avec l'association l'Antirouille instaurant le principe d'un partenariat permettant aux détenteurs de la carte J-Pass de bénéficier d'un tarif préférentiel pour l'abonnement à l'Astrolabe, qui serait conclu pour une durée de 5 ans, soit du 1^{er} septembre 2007 au 31 août 2012.

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS

Mme GRIVOT

n° 50 - **Aides à des associations pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel, aux associations dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 11 750 €

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 51 - **Union Pétanque Argonnaise. Renouvellement de la convention d'objectifs. Approbation.**

Depuis 1999, l'association Union Pétanque Argonnaise (U.P.A.) met en œuvre des actions d'animation en rapport avec la pratique de la pétanque, dans le quartier de l'Argonne.

Afin de prolonger la collaboration entre la Ville d'Orléans et l'association, il est proposé au Conseil Municipal :

- Séance du jeudi 12 juillet 2007 -

1°) d'approuver le renouvellement de cette forme de partenariat avec l'Union Pétanque Argonnaise ;

2°) d'approuver les termes de la convention de partenariat sportif et social à passer avec cette association pour les années 2007, 2008, 2009 et 2010.

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 52 - **E.M.I.S. Organisation de stages sportifs durant les vacances d'été 2007 à destination des jeunes. Approbation de conventions à passer avec divers clubs sportifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes des conventions relatives à l'organisation de stages sportifs par l'E.M.I.S. durant les vacances d'été 2007 à destination des jeunes de 12 à 16 ans, à passer avec les clubs sportifs détaillés dans la délibération.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT :

AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE

M. CARRE

n° 53 - **S.E.M.D.O. Rapport annuel d'activités des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la Société. Année 2006. Présentation.**

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux Sociétés d'Economie Mixte Locales, qui prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires se prononcent au moins une fois par an sur un rapport écrit d'activités qui leur est soumis par leurs représentants au Conseil d'Administration, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte-rendu d'activités des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la S.E.M.D.O. ainsi que sur le bilan et les comptes, pour l'année 2006, qu'ils ont approuvés.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 54 - **Concessions d'aménagement, mandats d'études et de travaux. Approbation des comptes-rendus d'activités de la S.E.M.D.O. pour l'année 2006.**

En application de l'article L. 152-3-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la S.E.M.D.O. est tenue d'adresser annuellement à la Ville les comptes-rendus d'activités à la collectivité (C.R.A.C.) pour chacune des opérations qui lui sont confiées.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les comptes-rendus d'activités à la collectivité des opérations confiées par voie de convention publique d'aménagement ou de concession d'aménagement à la S.E.M.D.O. concernant les opérations détaillées dans la délibération ;

2°) d'approuver les comptes-rendus d'activités et les bilans financiers des opérations confiées par voie de mandat de réalisation et de travaux à la S.E.M.D.O. détaillées dans la délibération ;

3°) de prendre acte du fait que les comptes-rendus d'activités relatifs aux gymnases GRESLE et BARTHELEMY, au complexe sportif Saint-Marceau, au Centre de Conférences et au dojo des Murlins (dojo Jean-Claude ROUSSEAU) sont joints à titre d'information à la présente délibération dans l'attente de la passation au Conseil Municipal des bilans de clôture.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE n° 55 - **Z.A.C. du Champ Saint-Marc et du Théâtre. Approbation du dossier de clôture.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le dossier de clôture de la convention publique d'aménagement pour la Z.A.C. du Champ Saint-Marc et du Théâtre et le bilan, annexés à la délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE n° 56 - **Z.A.C. du Champ Chardon. Gestion immobilière. Approbation du dossier de clôture.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le dossier de clôture du dossier de gestion immobilière d'un bâtiment de centre d'appels dans la Z.A.C. du Champ Chardon et le bilan, annexés à la délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE n° 57 - **Z.A.C. Coligny. Traité de concession d'aménagement. Approbation d'un avenant à passer avec la S.E.M.D.O.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 3 au traité de concession d'aménagement de la Z.A.C. Coligny à passer avec la S.E.M.D.O., afin de prendre en compte la modification de l'article 26 de la convention.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE n° 58 - **Z.A.C. du Clos de la Fontaine. Traité de concession d'aménagement. Approbation d'un avenant à passer avec la S.E.M.D.O.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 2 au traité de concession d'aménagement de la Z.A.C. du Clos de la Fontaine, à passer avec la S.E.M.D.O., afin de prendre en compte les précisions énoncées dans la délibération.

Adopté à l'unanimité.

- M. CARRE n° 59 - **Z.A.C. Les Allées de La Source. Traité de concession d'aménagement. Approbation d'un avenant à passer avec la S.E.M.D.O.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 3 au traité de concession d'aménagement de la Z.A.C. Les Allées de La Source à passer avec la S.E.M.D.O., afin de prendre en compte les précisions relatives à des compléments de programme et à un ajustement des enveloppes financières en aménagement.

Adopté à l'unanimité.

- M. CARRE n° 60 - **Z.A.C. des Halles Châtelet. Traité de concession d'aménagement. Approbation d'un avenant à passer avec la S.E.M.D.O.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 14 au traité de concession d'aménagement de la Z.A.C. des Halles Châtelet, à passer avec la S.E.M.D.O. afin de prendre en compte les précisions énoncées dans la délibération, portant notamment sur un recalage du bilan de la Z.A.C.

***Adopté par 43 voix.
Il y a 12 abstentions.***

- M. CARRE n° 61 - **Z.A.C. des Halles 1. Traité de concession d'aménagement. Approbation d'un avenant à passer avec la S.E.M.D.O.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 2 au traité de concession d'aménagement de la Z.A.C. des Halles 1, à passer avec la S.E.M.D.O., afin de prendre en compte les précisions énoncées dans la délibération, portant notamment sur un recadrage du bilan de la Z.A.C.

***Adopté par 43 voix.
Il y a 12 abstentions.***

- M. CARRE n° 62 - **Z.A.C. des Halles 2. Traité de concession d'aménagement. Approbation d'un avenant à passer avec la S.E.M.D.O.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 3 au traité de concession d'aménagement de la Z.A.C. des Halles 2, à passer avec la S.E.M.D.O., afin de prendre en compte les précisions énoncées dans la délibération, portant notamment sur un recadrage du bilan de la Z.A.C.

***Adopté par 43 voix.
Il y a 12 abstentions.***

M. CARRE

n° 63 - **Z.A.C. de la Charpenterie. Traité de concession d'aménagement. Approbation d'un avenant à passer avec la S.E.M.D.O.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 11 au traité de concession d'aménagement de la Z.A.C. de la Charpenterie, à passer avec la S.E.M.D.O., afin de prendre en compte les précisions énoncées dans la délibération, portant notamment sur un recadrage du bilan de la Z.A.C.

***Adopté par 43 voix.
Il y a 12 abstentions.***

M. CARRE

n° 64 - **Secteur des Groues. Mise en œuvre d'une Z.A.C. Approbation du bilan de la concertation. Projet de création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique ayant pour mission « la réalisation d'une opération d'aménagement dans l'éco-quartier des Groues ».**

Par délibérations en date du 23 juin 2006 et du 12 juillet 2006, le Conseil Municipal d'Orléans a défini les grandes orientations de l'opération d'aménagement envisagée dans le secteur des Groues d'une superficie de 39 hectares, et décidé d'engager la concertation préalable à la mise en œuvre d'une Z.A.C.

A la demande de l'Agglo et en lien étroit avec les deux communes d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle, l'Agence d'Urbanisme a réalisé une analyse urbaine du secteur des Groues qui a permis de définir des éléments d'orientation de composition urbaine et d'aboutir à une première approche quantitative comprenant une potentialité de constructions d'environ 1 200 logements, 17 000 m² de bureaux et 10 000 m² d'activités.

Au terme de cette première phase d'étude et de concertation, et au vu du contexte réglementaire, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de prendre acte du bilan de la concertation préalable à la mise en œuvre d'une Z.A.C. dans le secteur des Groues ;

2°) de décider du principe de création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique ayant pour mission « la réalisation d'une opération d'aménagement dans l'éco-quartier des Groues » réalisée sous forme de Zone d'Aménagement Concerté.

***Adopté par 43 voix.
Il y a 12 abstentions.***

M. CARRE

n° 65 - **P.O.S. valant P.L.U. Modification. Engagement d'une procédure.**

Afin de procéder à diverses adaptations réglementaires, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de l'engagement par la Ville de la modification du P.O.S. valant P.L.U. sur les points détaillés dans la délibération, étant précisés qu'ils ne remettent pas en cause l'économie générale du document.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE n° 66 - **Projet Centre Ville. Campagne de ravalement. Attribution de subventions. Approbation de conventions.**

Dans le cadre du Projet Centre Ville, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'octroi d'une subvention pour ravalement de façade pour un montant de 48 673 €;

2°) d'approuver la convention correspondante établie avec les propriétaires ou le syndic d'immeuble en copropriété.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT : ACTION FONCIERE

M. CARRE n° 67 - **Droit de priorité de l'article L. 240-1 du Code de l'Urbanisme. Délégation à la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de déléguer le droit de priorité dont est titulaire la Ville d'Orléans au bénéfice de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », à l'occasion de la mise en vente d'une parcelle située rue du 131^{ème} Régiment d'Infanterie, appartenant à la Société Anonyme SOVAFIM.

***Adopté par 43 voix.
Il y a 12 abstentions.***

M. CARRE n° 68 - **Quartier Acacias. Régularisation de l'emprise d'une rampe d'un passage souterrain public sur un terrain privé. Constitution d'une servitude.**

Un passage souterrain a été aménagé dans le courant des années 1995-1996 pour permettre une liaison piétonnière entre la rue Molière et l'avenue de Paris. Une partie de la rampe de sortie de ce passage souterrain empiète sur les parcelles appartenant à la Société SO.F.I.

L'emprise de l'ouvrage public doit donc être régularisée par une servitude à constituer avec cette Société.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la régularisation de l'emprise de la rampe de sortie du passage souterrain par la constitution d'une servitude de passage public piétonnier grevant les parcelles appartenant à la Société Orléanaise de Financement Immobilier.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE n° 69 - **Quartier Bourgogne. Vente d'une maison de ville 9, rue Etienne Dolet. Acceptation d'une offre d'achat.**

La délibération n° 51 du 26 janvier 2007 a autorisé la mise en vente d'une maison de ville située 9, rue Etienne Dolet, comportant deux corps de bâtiments avec un garage.

- Séance du jeudi 12 juillet 2007 -

Après publicité sur l'immeuble, dans la presse locale et sur le site Internet de la Ville, entre le 19 février et le 10 avril 2007, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'accepter l'offre d'achat déposée par la Société Civile Immobilière Paul Valentin, pour l'acquisition de cette maison de ville située 9, rue Etienne Dolet, moyennant le prix de 266 000 €;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer une promesse synallagmatique de vente et d'acquisition avec le versement d'une indemnité d'immobilisation dans un délai de huit semaines à compter de l'acceptation de cette offre, puis l'acte authentique de vente dans un délai maximum de deux mois à compter de la signature de la promesse.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 70 - **Quartier Gare. Toiture-terrasse du parking semi-enterré allée Anne du Bourg. Transfert à la Ville.**

Afin de régulariser la situation juridique de la toiture-terrasse du parking semi-enterré situé allée Anne du Bourg, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider d'acquérir de la S.C.I. Saint-Laurent, les fractions du volume n° 3 comprenant la dalle formant la terrasse, la voie d'accès devant la Résidence Québec, les cheminements entourant l'ouvrage, les escaliers d'accès à la terrasse ;

2°) de décider de verser à la S.C.I. Saint-Laurent une indemnité d'un montant de 95 900,46 € correspondant au remboursement de six factures de travaux pour la conservation et la protection de la dalle, la reprise de son revêtement, sa mise en sécurité.

Adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE

M. PELLOUX-PRAYER

n° 71 - **Bail consenti à l'Association Syndicale Libre du quartier Gare. Prorogation. Approbation d'un avenant.**

Par bail en date du 12 août 1987, la Ville a mis à disposition de l'Association Syndicale Libre du Quartier Gare, des parcelles sises rue Emile Zola, à usage de parc de stationnement de véhicules de tourisme, pour les résidents des copropriétés.

Ce bail arrivant à échéance le 12 août 2007, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 au bail, relatif à la prorogation de la mise à disposition des parkings sis rue Emile Zola, à l'Association Syndicale Libre du Quartier Gare, moyennant une redevance annuelle symbolique de 20 € et ce, pour une période d'un an à compter du 12 août 2007.

Adopté à l'unanimité.

- M. PELLOUX-PRAYER n° 72 - **Exploitation du réseau de téléphonie mobile. Mise à disposition du Château d'eau 89, rue du faubourg Saint-Jean. Convention avec la Société BOUYGUES TELECOM. Approbation d'un avenant.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 à la convention tripartite du 29 mars 1997, à passer avec la Société BOUYGUES TELECOM et la LYONNAISE DES EAUX FRANCE, prorogeant la mise à disposition, pour une durée de 10 ans, du Château d'eau sis 89, rue du faubourg Saint-Jean à Orléans, pour l'exploitation de son réseau de téléphonie mobile, moyennant une redevance annuelle révisable de 11 000 € nets, valeur du 3^{ème} trimestre 2006, au profit de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

- M. PELLOUX-PRAYER n° 73 - **Groupe scolaire du Jardin des Plantes et école spécialisée des Capucins. Remplacement des menuiseries extérieures. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché relatif au remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire du Jardin des Plantes et de l'école spécialisée des Capucins à passer avec l'entreprise NEGRO pour un montant global de 573 716,42 €T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

- M. PELLOUX-PRAYER n° 74 - **Groupe scolaire Madeleine et école élémentaire du Nécotin. Marché pour le remplacement des menuiseries extérieures aluminium. Approbation d'un avenant.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 au marché relatif aux travaux de remplacement des menuiseries extérieures aluminium du Groupe Scolaire de la Madeleine et de l'Ecole Elémentaire du Nécotin, à passer avec l'Entreprise NEGRO conduisant à une plus-value de 20 367,88 €T.T.C. sur la tranche conditionnelle n° 1, portant le montant du marché initial de 719 227,74 €T.T.C. à 739 595,62 €T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

- M. PELLOUX-PRAYER n° 75 - **Ecole primaire Charles Péguy. Marché de travaux de réfection du clos et couvert. Approbation d'un avenant.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 au marché relatif aux travaux de menuiseries extérieures aluminium de l'Ecole Primaire Charles Péguy, à passer avec l'Entreprise NEGRO pour le lot n° 1, conduisant à une moins-value de 36 563,63 € T.T.C. sur la tranche conditionnelle n° 2, ramenant le montant du marché initial de 364 354,23 € T.T.C. à 327 790,60 €T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 76 - **Eglise Saint-Laurent. Travaux de ravalement de façades. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché relatif aux travaux de ravalement des façades de l'église Saint-Laurent à passer avec l'entreprise LAGARDE, pour un montant global de 406 502,99 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

BATIMENTS - TRAVAUX NEUFS

M. PELLOUX-PRAYER n° 77 - **Groupe scolaire Michel de la Fournière. Réorganisation des entrées. Restructuration et extension de l'école maternelle. Réaménagement de l'école élémentaire. Divers lots. Approbation d'avenants.**

Afin de prendre en compte différentes mises au point intervenues en cours d'exécution du chantier, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les avenants aux marchés relatifs à la réorganisation des entrées, à la restructuration et à l'extension du groupe scolaire Michel de la Fournière, à passer avec les entreprises détaillées dans la délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 78 - **Hôtel de Ville. Restructuration de l'accueil. Divers lots. Approbation d'avenants.**

Afin de tenir compte des aléas techniques de réalisation et pour concourir à l'amélioration de la fonctionnalité de cet équipement, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les avenants en plus-value relatifs aux travaux de restructuration de l'accueil de l'Hôtel de Ville, à passer avec les entreprises détaillées dans la délibération.

*Adopté par 43 voix.
Il y a 12 abstentions.*

M. PELLOUX-PRAYER n° 79 - **Immeuble 7 bis, rue des quatre fils Aymon. Aménagement de locaux pour les équipes de la Propreté et des Espaces Verts. Divers lots. Approbation d'avenants.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les avenants aux marchés relatifs aux travaux d'aménagement des locaux pour les équipes de la Propreté et des Espaces verts, 7 bis, rue des Quatre Fils Aymon, à passer avec l'entreprise FORCLUM pour les lots n° 4 et 5.

Adopté à l'unanimité.

- M. PELLOUX-PRAYER n° 80 - **Terrains 38-40, rue des Blossières. Construction de locaux pour les équipes des Espaces Verts et de la Propreté. Approbation de marchés après appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les marchés après appel d'offres relatifs à la construction, sur les terrains propriété de la Ville 38 et 40, rue des Blossières, de locaux pour les équipes des Espaces Verts et de la Propreté du secteur concerné, à passer avec les entreprises détaillées dans la délibération pour les lots 1 à 13.

Adopté à l'unanimité.

- M. PELLOUX-PRAYER n° 81 - **Immeuble 45, rue du Bourdon Blanc. Aménagement d'un Centre d'Histoire et de Mémoire. Approbation de marchés après appel d'offres.**
Mme MAUROY

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les marchés après appel d'offres relatifs à l'aménagement d'un Centre d'Histoire et de Mémoire au 45, rue du Bourdon Blanc, à passer avec les entreprises détaillées dans la délibération pour les lots n° 1, 2, 3, 5, 6, 8, 10, 12 et 13.

Adopté à l'unanimité.

ESPACES VERTS

- M. DUPONT n° 82 - **Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Boutique. Saison 2007. Fixation d'un tarif.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de fixer le tarif du « Kit pédagogique serre aux papillons » proposé à la boutique du Parc Floral à 47,50 €T.T.C. ;

2°) de décider que ce tarif sera applicable à compter du 16 juillet 2007.

Adopté à l'unanimité.

EAU

- M. PELLOUX-PRAYER n° 83 - **Fourniture d'eau potable. Approbation d'une convention à passer avec la ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle.**
M. MARTIN

La ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle, assurant son alimentation en eau potable, doit abandonner à moyen terme l'ensemble de ses forages, compte tenu de son impossibilité d'assurer la protection de ses captages.

Compte tenu de l'urgence de la situation, et afin de fournir dans les meilleurs délais une eau de qualité aux Stéoruellans, la délibération du 22 décembre 2006 du Conseil Municipal de Saint-Jean-de-la-Ruelle fixe le scénario d'un raccordement provisoire au réseau interconnecté d'Orléans.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de fourniture d'eau potable à passer avec la Ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle à partir du réseau d'eau de la Ville d'Orléans.

Adopté à l'unanimité.

VOIRIE ET PROPLETE

- M. PELLOUX-PRAYER n° 84 - **Rue Joseph Leroy. Travaux de voirie. Répartition des conditions techniques et financières. Approbation d'une convention à passer avec la ville de Fleury-les-Aubrais.**

Après concertation entre les communes de Fleury-les-Aubrais et Orléans, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec la ville de Fleury-les-Aubrais relative aux travaux de voirie rue Joseph Leroy, afin de préciser les engagements techniques et financiers de chacune des parties.

L'estimation du montant global des travaux est de 220 000 €H.T. et la répartition s'effectuera sur la base de 50 % à la charge de chaque commune.

Adopté à l'unanimité.

- M. PELLOUX-PRAYER n° 85 - **Z.A.C. du Coigneau. Création d'une voie de desserte de nouvelles parcelles. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché après appel d'offres ouvert, relatif aux travaux de création d'une voie de desserte dans la Z.A.C. du Coigneau, à passer avec l'entreprise Travaux Publics du Val de Loire (T.P.V.L.) pour un montant de 287 566,07 €T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

- M. PELLOUX-PRAYER n° 86 - **Rue des Ormes Saint-Victor. Requalification. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché après appel d'offres ouvert, relatif aux travaux de requalification de la rue des Ormes Saint-Victor, à passer avec l'entreprise Eurovia Centre Loire pour un montant de 449 809,62 €T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

- M. PELLOUX-PRAYER n° 87 - **Rue de l'Argonne et place de l'Eglise Saint-Jean Bosco. Aménagement urbain et paysager d'un ensemble d'espaces publics. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les marchés après appel d'offres ouvert, relatifs à l'aménagement urbain et paysager d'un ensemble d'espaces publics, rue de l'Argonne et place de l'Eglise Saint-Jean Bosco, à passer avec les entreprises détaillées dans la délibération pour les lots 1 à 3.

Adopté à l'unanimité.

- Séance du jeudi 12 juillet 2007 -

M. PELLOUX-PRAYER n° 88 - **Eclairage public. Remplacement de lampes en systématique. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché après appel d'offres ouvert relatif au remplacement des lampes d'éclairage public en systématique à passer avec la Société CRESCITZ pour un montant minimum de 20 000 €T.T.C. et maximum de 60 000 €T.T.C., la première année et reconductible trois fois maximum

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 89 - **Dénomination d'une voie.**

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer rue Pierre LOUIS, la voie privée qui commence à hauteur du 39, rue Guignegault au nord et se termine au sud par une venelle reliant la partie publique de la rue Pierre LOUIS déjà existante.

Adopté à l'unanimité.

Orléans, le 13 juillet 2007

Le Maire,

Serge GROUARD